

Nouveau processus de formation et de certification communautaire adulte

A-Exigences pour entrainer au Québec

- Formation PNCE en triathlon et/ou natation et/ou cyclisme et/ou athlétisme, au statut « en formation », « formé » ou « certifié » (détails plus bas) ET/OU diplôme universitaire en activité physique;
- Évaluation Prise de Décisions éthiques;
- Vérification des antécédents judiciaires (18 ans et +);
- Certification de secourisme d'urgence ou mieux;
- Adhésion annuelle d'entraîneur.

B- Sommaire du cheminement communautaire adulte

Étape 1 : Suivre la formation PNCE communautaire adulte

STATUT COMMUNAUTAIRE « EN FORMATION »

Étape 2 : Réussir l'évaluation Prise de Décisions Éthiques de l'ACE (formation préalable encouragée, mais non obligatoire)

Étape 3 : Réussir les modules multisports de l'ACE : Enseignement et apprentissage, Nutrition sportive, Habiletés mentales de base, Planification d'une séance d'entraînement, Élaboration d'un programme sportif de base.

STATUT COMMUNAUTAIRE « FORMÉ »

Étape 4 : Compléter l'évaluation - portfolio

Étape 5 : Compléter l'évaluation - observation

STATUT COMMUNAUTAIRE « CERTIFIÉ »

Bien que le statut « certifié » soit fortement encouragé, un entraîneur peut décider de demeurer au statut « en formation » ou « formé ».

C- Détails du cheminement communautaire adulte

Étape 1 : Détails : <https://www.triathlonquebec.org/entraîneurs/devenir-entraîneur-de-triathlon/>

Étape 2 : Détails : <http://www.sportsquebec.com/pages/formation-multisport.aspx>

Étape 3 : Évaluation – Portfolio

- Plan d'action d'urgence (PAU);
 - o Ressources : Section 3 du manuel, P.17 à 21 du cahier de travail
 - o Modèle : pau
- 4 Plans d'entraînement (natation, vélo, course et transition) avec description du niveau et de l'expérience de l'athlète;
 - o Ressources : Section 6 du manuel, P.34-35 du cahier de travail
 - o Modèle : plan_seance
- Plan hebdomadaire – Programme d'une semaine d'entraînement en triathlon avec description du niveau et de l'expérience de l'athlète;
 - o Ressources : Section 6 du manuel, P.32-33 du cahier de travail
 - o Modèle : plan_hebdo
- Plan de l'événement/Période d'affûtage jusqu'à l'événement – Comprend des détails sur le soutien aux athlètes dans la logistique de l'événement, l'entraînement, la nutrition et l'hydratation, le plan mental, les tactiques et l'exécution dans une perspective de participation sécuritaire;
 - o Ressources : Section 10 du manuel, P40-41 du cahier de travail
 - o Modèle : plan_affutage
- 100 heures d'expérience pratique de l'entraînement;
 - 10 heures de bénévolat à l'administration du club et lors d'événements;
 - 90 heures réparties à parts égales entre l'entraînement de natation, vélo et de course à pied.
 - o Ressources : Annexe 6 du cahier de travail
 - o Modèle : plan_benevolat

Une fois complété, l'entraîneur doit soumettre son portfolio à Francis Sarrasin-Larochelle et à Annick Gendron aux adresses fsarrasinlarochelle@triathlonquebec.org et agendron@triathlonquebec.org. Une fois corrigé, l'évaluateur entrera en contact avec l'entraîneur afin de lui donner la rétroaction ainsi que son résultat. Si les critères de réussite ne sont pas atteints, l'entraîneur doit reprendre le portfolio en partie ou en totalité. Si les critères de réussite sont atteints, l'étape suivante est l'observation.

Étape 4 : Évaluation – Observation

- L'évaluateur fixe la date de l'observation ainsi qu'une rencontre avec l'entraîneur afin d'expliquer le déroulement de l'observation et les attentes.
- Immédiatement après l'observation, une période de rétroaction est prévue. Si les critères de réussite ne sont pas atteints, l'entraîneur doit reprendre l'observation à un autre moment. Si les critères de réussite sont atteints, l'entraîneur obtient le statut communautaire « certifié ».

D- Reconnaissance d'acquis

- Un entraîneur qui a suivi la formation communautaire adulte joint le processus à partir de l'étape 2 (ou plus loin, selon les étapes déjà complétées). Cet entraîneur aura le statut « formé » dans son casier et ce, même s'il n'a pas réellement complété les étapes 2 et 3. Toutefois, s'il veut poursuivre dans le processus de certification, il devra réellement compléter les étapes 2 et 3 avant de passer à l'étape 4.
- Un entraîneur qui a suivi les deux parties de l'ancienne formation introduction-compétition joint le processus à partir de l'étape 4. L'étape 2 doit aussi être complétée si elle ne l'est pas déjà.
- Un entraîneur qui a suivi les deux parties de l'ancienne formation introduction-compétition et qui a complété le portfolio introduction-compétition joint le processus à partir de l'étape 5. L'étape 2 doit aussi être complétée si elle ne l'est pas déjà.
- Un entraîneur qui a suivi les deux parties de l'ancienne formation introduction-compétition, qui a complété le portfolio introduction-compétition et qui a complété l'observation introduction-compétition (donc l'ancien statut introduction-compétition certifié) obtient le statut communautaire certifié.
- Un entraîneur qui a suivi des cours universitaires en activité physique joint le processus à partir de l'étape 1. Par contre, certains cours universitaires pourraient lui créditer des modules multisports de l'ACE à l'étape 3. Détails : <http://www.sportsquebec.com/pages/reconnaisances-d-aquis.aspx>

Voir tableau résumé à la page suivante.

Étape 1 : Suivre la formation PNCE communautaire adulte

STATUT COMMUNAUTAIRE « EN FORMATION »

Étape 2 : Réussir l'évaluation Prise de Décisions Éthiques de l'ACE (formation préalable encouragée, mais non obligatoire)

Étape 3 : Réussir les modules multisports de l'ACE : Enseignement et apprentissage, Nutrition sportive, Habiletés mentales de base, Planification d'une séance d'entraînement, Élaboration d'un programme sportif de base.

STATUT COMMUNAUTAIRE « FORMÉ »

Étape 4 : Compléter l'évaluation - portfolio

Étape 5 : Compléter l'évaluation - observation

STATUT COMMUNAUTAIRE « CERTIFIÉ »

Un entraîneur qui a suivi :	arrive à :	et obtient le statut communautaire
la formation communautaire adulte	l'étape 2.	Formé*
	OU	
	l'étape 3 si l'étape 2 est déjà complétée.	En formation
	OU	
	l'étape 4 si les étapes 2 et 3 sont déjà complétées.	Formé
les deux parties de l'ancienne formation introduction-compétition	l'étape 4.	Formé
	ET	
	doit compléter l'étape 2 si non complétée.	En formation
les deux parties de l'ancienne formation introduction-compétition et qui a complété le portfolio introduction-compétition	l'étape 5.	Formé
	ET	
	doit compléter l'étape 2 si non complétée.	En formation
les deux parties de l'ancienne formation introduction-compétition, qui a complété le portfolio introduction-compétition et qui a complété l'observation introduction-compétition (donc l'ancien statut introduction-compétition certifié)		Certifié
des cours universitaires en activité physique	l'étape 1. Par contre, certains cours universitaires pourraient lui créditer des modules multisports de l'ACE à l'étape 3. Détails : http://www.sportsquebec.com/pages/reconnaisances-d-aquis.aspx	En formation
* Cet entraîneur aura le statut « formé » dans son casier et ce, même s'il n'a pas réellement complété les étapes 2 et 3. Toutefois, s'il veut poursuivre dans le processus de certification, il devra réellement compléter les étapes 2 et 3 avant de passer à l'étape 4.		